

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 15 OCTOBRE 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 15 octobre 2012 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 05 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

12-10-182

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

12-10-183

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-10-184

5. Croix-Rouge – Cotisation annuelle selon l'entente et le renouvellement

CONSIDÉRANT que l'entente de la Croix-Rouge était pour une période de trois ans et que 2012 concerne la troisième année de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'engager à verser une contribution annuelle à la campagne collecte de fonds de la Croix-Rouge, pour toute la durée de l'entente, et qu'il en coûte seulement 0,15 \$ per capita, soit 295,05 \$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 295,05 \$ représentant la contribution annuelle de 2012;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-10-185

6. Virement des intérêts du fonds d'immobilisation, du fonds de roulement et du fonds des boues vers le fonds d'administration

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds d'immobilisation s'élève à 77,55 \$ en date du 1^{er} octobre 2012 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds de roulement s'élève à 471,96 \$ en date du 1^{er} octobre 2012 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds des boues s'élève à 364,90 \$ en date du 1^{er} octobre 2012 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER les virements mentionnés vers le fonds d'administration pour un total de 914,41 \$;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

AVIS

7. Avis de motion – Règlement 06-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 06-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a été remise aux élus avant le présent avis de motion, et le projet est présenté et expliqué aux citoyens présents dans la salle.

12-10-186

8. Proclamation de la semaine de la justice réparatrice 2012

CONSIDÉRANT que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT que, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT que, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCLAMER par la présente, la semaine du **18 au 25 novembre 2012, Semaine de la justice réparatrice** à Saint-François-du-Lac.

12-10-187

9. Demande de nettoyage du cours d'eau de la Loutre

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage pour le cours d'eau de la Loutre;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

12-10-188

10. ADMQ – Inscription session d'automne 2012

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Saint-Hyacinthe le 14 novembre 2012, une journée de formation portant sur la violence en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 520 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-10-189

11. Demande de dérogation mineure présentée par M. Serge Hébert

CONSIDÉRANT que M. Serge Hébert demande une dérogation mineure afin de faire homologuer la marge de recul latérale du garage qui est de 0.08 mètre par rapport à la norme requise qui est de 0.5 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 925 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est pour se conformer afin de valider une transaction à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par M. Serge Hébert et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

AVIS

12. Avis de motion – Règlement 07-2012 relatif à la taxation de la branche Maclure du cours d'eau principal Grande Décharge

La conseillère Julie Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 07-2012 relatif à la taxation de la branche Maclure du cours d'eau principal Grande Décharge.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a été remise aux élus, au moins deux jours avant le présent avis de motion.

12-10-190

13. Tarif annuel pour l'émission d'une licence applicable à un chenil

CONSIDÉRANT que le règlement 12-2011 concernant la garde des animaux au chapitre IX article 9.1 stipule que les tarifs pour les licences et autres droits relatifs à la garde des animaux sont déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 11-12-230 déterminait le tarif relatif à une licence annuelle régulière soit 20 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun tarif qui a été déterminé pour une licence annuelle relative à l'opération d'un chenil;

CONSIDÉRANT qu'il peut être considéré un chenil si le nombre d'animaux excède le nombre prévu à l'article 4.5 du règlement 12-2011 et que le lieu rencontre les conditions règlementaires pour opérer un chenil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉTERMINER à 75 \$ la licence annuelle pour l'opération d'un chenil qu'il soit avec ou sans activités commerciales;

D'ANNEXER une copie de la présente résolution dans la fiche du règlement 12-2011 afin de se référer aux tarifs;

QUE les licences soient émises par la SPAD selon les conditions règlementaires;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la SPAD pour joindre à leur dossier et en faire l'application.

12-10-191

14. Politique salle Germain Nadeau – Abrogation de la résolution 10-08-160 et adoption d'une nouvelle politique

CONSIDÉRANT que la politique adoptée par la résolution 10-08-160 fixait le tarif des réunions et réceptions à 50 \$, sans service de conciergerie, qui devait être assumé par le locataire;

CONSIDÉRANT que des frais de 20 \$ étaient ajoutés pour les locataires qui ne voulaient pas la responsabilité du ménage;

CONSIDÉRANT que les locations devraient toujours être de 70 \$, incluant le service de conciergerie, puisque la salle n'était pas nettoyé adéquatement la plupart du temps et que les services de madame Lisette Allard étaient requis de toute façon;

CONSIDÉRANT que le tarif des cours ou ateliers ne prévoyait pas le service de conciergerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER à nouveau la politique en fixant le tarif de location de salle à 70 \$, incluant le service de conciergerie, et ce pour tous les genres de réunions ou réceptions;

DE FIXER le tarif le location de salle à 30 \$ pour la première heure d'un cours ou atelier et 10 \$ pour chaque heure supplémentaire, incluant le service de conciergerie;

QUE les autres conditions demeurent les mêmes;

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution ou politique incompatible.

12-10-192

15. Centre d'action bénévole – Partage des dépenses pour l'ajout de prises d'équipements

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois (3) factures au montant total net de 3 396,90 \$ pour les services rendus par la compagnie Alarme 2200 inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité est consciente de sa responsabilité concernant le rétablissement des services de télécommunication offerts avant les travaux;

CONSIDÉRANT par contre, qu'il y a des frais qui doivent être assumés par les locataires, lors d'ajout de prises ou de filages d'équipements de télécommunication et ce, afin de relier adéquatement leurs équipements dans la nouvelle configuration de leurs espaces de travail et servant exclusivement pour les opérations de leur organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité s'engage à payer entièrement la facture numéro 1803 au montant net de 941,38 \$ afin de couvrir les frais du nouveau système d'alarme et des demandes particulières de la bibliothèque;

QUE la municipalité s'engage à payer un montant de 1227,76 \$ représentant 50 % du montant net des factures numéros 1733 et 1761 en guise de rétablissement des anciens services de télécommunication;

QUE la municipalité demande au Centre d'action bénévole de payer un montant de 1227,76 \$ représentant l'autre 50 % des factures numéros 1733 et 1761 en guise de compensation pour l'ajout de prises, filages, etc. pour combler les besoins de leur nouvelle configuration d'espace et servant exclusivement aux opérations de leur organisme.

16. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Yves Plante et Réjean Gamelin donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, la régie des déchets et les travaux du 480 Notre-Dame, l'OMH, le congrès et les loisirs, la maison des jeunes.

12-10-193

19. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2012;

CH # FOURNISSEURS

MONTANT

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3444	Accommodeur St-François (Essence camion - Septembre 2012)	313.60
3445	Alain Traversy enr. (Soudure pour affiche)	91.98
3446	Alarme 2200 (Surveillance bureau municipal - 1 an)	3 764.07
3447	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	374.41
3448	A.R.C. Menuiserie enr. (Meuble - Bibliothèque)	2 053.45
3449	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 août au 1 sept. 2012)	303.53
3450	Buroplus (Fournitures de bureau)	461.79
3451	Chagnon Jacques (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier)	30.00
3452	Compteurs Lecompte Inc. (Compteurs)	1 564.58
3453	Construction Maltech inc. (Rénovation 480 Notre-Dame)	9 372.55
3454	Critchley Georgette (Déplacement sept. et CCU 11 oct. 2012)	95.52
3455	Éditions Yvon Blais (Mise à jour)	115.40
3456	Emco Ltée (Matériaux d'égout)	5 720.62
3457	Entreprises Pierreville ltée.(Les) (Location machinerie)	23 270.35
3458	Entreprises Cournoyer Asphalte ltée (Travaux rue Joyal)	11 451.52
3459	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les)(Travaux 480 N-D)	7 153.10
3460	Équipements Raydan (Location d'équipements)	284.22
3461	Fonds de l'information foncière sur le territoire (Mutation – Sept.)	36.00
3462	Gouin Guy (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier)	30.00
3463	Hydro-Québec (Éclairage public - Septembre)	907.88
3464	Industrielle Alliance assurance collective (L) (Ass. Coll.-Oct 2012)	1 944.57
3465	Journal Les 2 Rives (Publication avis - Dépôt du rôle)	255.24
3466	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée – Sept.)	89.68
3467	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	74.72
3468	Latraverse Hélène (Frais déplacement colloque+SEAO avec Peggy)	73.92
3469	Matériaux et surplus Lefebvre (Tuyau)	37.94
3470	MEI (Matériaux économiques inc.(Sciage d'asphalte rue Joyal)	632.36
3471	Yvon et Alex Michon peintres (Galleries 400 N-D et 480 N-D)	4 725.47
3472	Micro-Experts (Installation parc informatique bibliothèque)	137.97
3473	Morvan Jacques (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier)	30.00
3474	MRC Nicolet-Yamaska (Cours d'eau Branche Maclure)	1 597.39
3475	Niquet Marcel (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier)	30.00
3476	Patrick Morin Super-Centre (Pièces et accessoires)	4 341.42
3477	Péloquin Peggy (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier)	30.00
3478	Pierreville auto suspension enr. (Pneu de remorque)	58.36
3479	Plante Daniel (Transport) (Transport de pierre rang Grande-Terre)	1 186.24
3480	Plante Yves (CCU 11 octobre 2012 - 1 dossier + Congrès 2012)	552.73
3481	Prévention J.M.L. inc.(Ramonage de cheminée)	135.00
3482	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (200, Ile St-Jean)	907.74
3483	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 04 septembre au 02 octobre 2012)	12 710.72
3484	Ricoh Canada inc. (Photocopieur copies utilisées)	613.93
3485	Sayer Richard (Entretien ménager - Septembre 2012)	365.75
3486	Tapis Berthiaume enr.(Tapis centre action bénévole)	756.01
3487	Tougas Isabelle (Remboursement pour Laurie)	100.00
3488	Transport André Plante inc. (Location pelle et camion 480 N-D)	344.92
3489	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	720.00
3490	Piché Paul (Allocation cellulaire - Octobre 2012)	25.00
3491	Régie intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part oct.2012)	12 291.50
3492	Maison des jeunes (Subvention dernier versement)	1 250.00
	TOTAL DES CHÈQUES	106 815.64

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

3415	Moisson Mauricie Centre-du-Québec (Contribution 2012)	125.00
3416	La Grande Tablée des Oies (Représentation - Souper Georgette)	90.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3417	Jeunesse, J'écoute (Contribution financière 2012)	150.00
3418	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Panneaux 480 N-D)	281.69
3419	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	452.89
3420	Hydro-Québec (Éclairage public - Août 2012)	938.17
3421	Bell Canada (Téléphones édifices - Septembre 2012)	675.31
3422	Laurentide re/sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	131.09
3423	Fonds de l'information foncière (Mutation-Août 2012)	12.00
3424	Carrières P.C.M. inc. (Pierre rang Grande-Terre)	5 301.71
3425	OMH Bruyère (10% déficit prévu 2012)	471.00
3426	OMH Lassiseraye (10% déficit prévu 2012)	3 078.00
3427	Financière Banque Nationale (Cap. & Int. règl. # 06-04)	281 123.55
3428	L'Annonceur (Publication-Cahier affaires + 10e anniversaire)	189.70
3429	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (Borne-Route Navigateurs)	8 136.78
3430	Distribution P.Larochelle (Tablettes bibliothèque)	10 850.19
3431	Entreprises Clément Forcier (Location machinerie-Bibliothèque)	1 639.87
3432	Lambert Jean-Louis (Achat de pièces pour centre communautaire)	51.55
3433	Marina Mr.B (Essence Août - Ponton)	548.40
3434	Signé François Roy Inc. (Enseignes sur le territoire)	7 749.32
3435	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Septembre 2012)	73.01
3436	Municipalité Saint-Pie-de-Guire (Copies bulletin sept. 2012)	30.08
3437	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Septembre 2012)	2 240.62
3438	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - septembre 2012)	2 801.12
3439	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – sept. 2012)	6 941.68
3440	Société canadienne des postes (Frais de poste - bulletin septembre)	250.28
3441	Sciage béton (Sciage de béton rue Joyal) Remplace le ch. # 3409	876.23
3442	Ghislaine Lachapelle (Achats de livres bibliothèque)	458.01
3443	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2012)	670.24
	TOTAL DES CHÈQUES	336 337.49

DÉBOURSÉS SEPTEMBRE 2012

Salaires septembre 2012	17 610.35
TOTAL DES DÉBOURSÉS	17 610.35

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

20. Période de questions

- État de la roulotte du 4 rue des Vignes

21. Conclusion

12-10-194

22. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière